



## Régularisation carrière en attente depuis 2018

Par **CLO75**, le **22/02/2023** à **23:04**

Bonjour,

je me permets de vous écrire ici de la part de ma mère. Elle est en attente de régularisation de sa carrière depuis mars 2018. Elle travaille depuis l'âge de 16 ans et a aujourd'hui 66 ans. Elle a fait une partie de sa carrière au Portugal et travaille en France depuis 1992.

En 2003, ma mère s'est adressée à la Caisse d'Assurance Maladie afin de supprimer de sa carte de sécurité sociale ses enfants majeurs. La Caisse d'Assurance Maladie a conservé sa carte, contre un numéro de sécurité sociale provisoire.

La même année, elle s'est aperçue, grâce à sa mutuelle, que les remboursements étaient versés à quelqu'un d'autre portant le même nom et ayant la même date de naissance. Après avoir prévenu la Caisse d'Assurance Maladie, les remboursements lui ont été effectués mais un nouveau numéro lui a été attribué.

Lors d'un rdv en mai 2017, dont l'objectif de départ était de connaître ses droits acquis à la retraite, elle a été informée de l'irrégularité de sa situation entre 1992 et 2004. Elle a en sa possession tous ses bulletins de salaire qu'elle a déjà transmis des dizaines de fois à l'Assurance retraite, en recommandé, et malgré cela son dossier n'avance pas. Elle a engagé un avocat qui a adressé plusieurs lettres et toujours rien. Il y a un an, elle a demandé officiellement sa retraite. Depuis 3 mois, elle appelle l'Assurance Retraite, 1 à 2 fois par semaine. La réponse est toujours la même : votre dossier est en attente. Cela commence à être long. Avez-vous un conseil pour l'aider à avancer sur son dossier ?

Merci par avance pour votre aide et conseils.

Par **Marck.ESP**, le **23/02/2023** à **07:30**

Bonjour et bienvenue,

Elle pourrait tenter une intervention auprès du médiateur...

<https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/hors-menu/annexe/footer/appeler-mediateur-caisse-region.html>

Par **P.M.**, le **23/02/2023** à **08:37**

Bonjour,

Elle pourrait aussi saisir le [Défenseur des Droits...](#)

Par **Marck.ESP**, le **23/02/2023** à **09:12**

Cela semble entrer effectivement dans ses attributions.

<https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/institution/moyens/protection>